

CSE

Formation Sante, Sécurité, Conditions de Travail (SSCT) pour membres du CSE

Point réglementaire

Article L.2311-2

Un comité social et économique est mis en place dans les entreprises d'au moins onze salariés.

Article L.2315-18

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Objectif

Permettre aux représentants du personnel d'assurer efficacement leurs missions en termes de santé, sécurité et conditions de travail.

Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité à analyser les conditions de travail.

Participants

Représentants du personnel au CSE

Programme

- ✓ Introduction
 - Présentation de la formation
 - Présentation des stagiaires
- ✓ Le CSE
 - Les fondements du CSE
 - Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- ✓ La Santé, Sécurité et Conditions de Travail
 - Termes et définitions
 - Les enjeux de la prévention
 - Les rôles et responsabilités
 - Droit d'alerte / Droit de retrait
 - Les partenaires
- ✓ Analyser les conditions de travail
 - Réglementation
 - Analyse des situations de travail
 - Exercice pratique : la visite d'inspection / outil de vérification des obligations
- ✓ Prévenir les risques professionnels
 - Zoom sur les nuisances : les risques au poste
 - Cas pratique : étude d'un poste
- Evaluation des risques au poste et idées d'amélioration
- L'évaluation des risques
- ✓ Accidents du travail : comprendre pour s'améliorer
 - Accidents du travail / accidents de trajets / maladies professionnelles :
 - Définitions et statistiques prévoir un point statistiques de la branche
 - Analyser et comprendre :
 - Objectifs
 - Méthode ITAMAMI
 - L'arbre des causes
 - Exercices pratiques (Etudes de cas)
 - Retour sur un accident de l'entreprise : visite du lieu de l'accident, arbre des causes, actions d'amélioration (brainstorming)
- ✓ Bilan de fin de formation

Modalités

Durée du stage : 3 jours pour les entreprises de moins de 300 salariés
5 jours pour les entreprises de 300 salariés et plus

Prix H.T. : nous consulter

Nombre de participants : 8 participants maximum

Lieu du stage : dans vos locaux ou en inter entreprises

Nous sommes organisme agréé par la DIRECCTE pour dispenser les formations CSE